



bagarre avec les forces de l'ordre les risque ?

Par **mimouskene**, le **18/02/2011** à **13:38**

bonjour et merci de vos réponses et de votre aide

voila mon ami a eu une confrontation avec la police sous l'effet de l'alcool, ces derniers portes plaintes contre lui pour outrage.

il a deja eu des condamnations avec sursi
j'ai peur ? éclairé moi sil vous plait

un grand merci
a bientôt

Par **fabrice58**, le **19/02/2011** à **00:51**

Article 433-5 du code pénal :

Lorsqu'il est adressé à une personne dépositaire de l'autorité publique, l'outrage est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende.

Vu qu'il a un casier, votre ami pourrait bien être incarcéré. Reste à savoir si cet outrage constitue une récidive et si les précédentes condamnations ont été prononcées pour des faits graves, sans doute pas vu qu'il y a eu sursis.

Par **mimouskene**, le **21/02/2011** à **17:38**

merci pour votre réponse ca m'eclaire un peu meme si cela n'est pas très positif merci encore